

Chastre, le 18 avril 2006.

Sophie SMOLDERS  
Rue du village 33  
1450 Chastre

Daniel RYCKMANS  
Av. du Castillon 20  
1450 Chastre.

Monsieur Claude Jossart,  
Bourgmestre de / et à Chastre  
Av. du Castillon, 71  
1450 Chastre.

Monsieur le Bourgmestre,  
Cher Claude,

Concerne : ajout de deux points à l'ordre du jour du Conseil Communal du 25 avril 2006 :

- 1) Absence de compte-rendus des conseils communaux dans le « Bien vivre à Chastre »**
- 2) Absence de réponse à nos courriers de demande d'information des 30 mars et 16 novembre 2005**

La démocratie et l'accès à l'information ont toujours été un des points clefs du programme d'ECOLO, que ce soit à Chastre ou ailleurs. Les compte-rendus des conseils communaux ainsi que le fait de répondre aux questions écrites des conseillers de l'opposition devraient faire partie de cet accès à l'information. Nous constatons que cela n'est pas le cas à Chastre.

Jusqu'au n° 32 (« rentrée 2004 ») du magazine d'information communal « Bien vivre à Chastre » il y a eu de manière très régulière de brefs compte-rendus de la plupart des conseils communaux. Depuis le conseil communal du 22 juillet '04, ces comptes-rendus ont tout simplement disparu. mis à part dans le n° 33 (« printemps 2005 ») de comptes-rendus des séances des 31.01 et 24.02.2005.

**Depuis fin juillet 2004, il y a donc 14 séances de conseil communal dont il n'y a aucun compte-rendu dans le magazine d'information communal !**

./..

Bien qu'estimant que les compte-rendus paraissant dans le BVAC étaient souvent trop court et pas assez détaillés, ils avaient au moins le mérite d'exister ! Nous souhaiterions savoir pourquoi ces compte-rendus ont disparu ? Nous aimerions savoir pourquoi les citoyens de Chastre n'ont plus droit aux échos des séances du conseil communal ? Par ailleurs, nous demandons au Collège de faire en sorte :

- qu'un compte-rendu des 14 séances « oubliées » soit prévu dans le prochain n° du BVAC ;
- et que dorénavant ces compte-rendus soient systématiquement intégrés dans le magazine d'information communal.

Par ailleurs, nous estimons anormal de ne pas avoir eu de réponse à notre lettre du 30 mars 2005, et du courrier de rappel sur le même sujet (« évolution de la population en âge scolaire et préscolaire dans l'entité et dans les écoles primaires et maternelles communales ») envoyé le 16 novembre de la même année. **La moindre des choses dans une démocratie communale qui fonctionne, est de répondre aux questions écrites de l'opposition !** Nous soulignons qu'au cours de la législature, et même depuis qu'ECOLO est présent sur la scène politique chastroise, plusieurs de nos courriers sont restés sans réponses. Nous estimons cela tout à fait anormal et malsain pour la démocratie et l'accès à l'information auxquels ont droits les conseillers communaux et au-delà, les citoyens que nous représentons !

A l'issue du débat concernant ces points, nous soumettrons ces derniers au vote du Conseil.

En vous remerciant pour votre attention, recevez Monsieur le Bourgmestre, cher Claude, nos meilleures salutations.

Daniel Ryckmans,  
Conseiller communal.

Sophie Smolders,  
Conseillère communale